

PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER

ARRÊTÉ n° 2009- 198- 12

**relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant du CHER AVAL**

Le Préfet de Loir-et-Cher

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-1, L.212-3 à L 212-11, et R.212-26 à R.212-48 relatifs à la Commission Locale de l'Eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.),

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne approuvé par le comité de bassin le 4 juillet 1996,

VU l'arrêté interpréfectoral n°2205-25-9 du 25 janvier 2005, fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du bassin versant du Cher aval, et chargeant le Préfet de Loir-et-Cher de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration de ce SAGE,

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-223-18 du 11 août 2006, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Cher aval,

VU les délibérations des Conseils Généraux du Cher, de l'Indre-et-Loire, de l'Indre et du Loir-et-Cher,

VU les propositions des associations des maires du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, des Syndicats de Pays, des Syndicats de rivières et d'organismes et groupements,

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales et cantonales de 2008, il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. Cher aval,

CONSIDERANT qu'il convient également de mettre en conformité cet arrêté préfectoral, avec les nouvelles modalités introduites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret du 10 août 2007 susvisé et d'y intégrer des représentants des nouvelles catégories mentionnées à l'article R. 212-30 du code de l'environnement,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher

-A R R Ê T E-

Article 1 : La composition de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. du bassin versant du Cher aval est arrêtée comme suit :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (33 membres)

a) représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires :

Communes du Cher :

Titulaire

M. Serge PERROCHON
Maire de Nohant en Graçay

Communes de l'Indre :

Titulaire

M. Christian FAVREAU
Maire de La Champenoise

Suppléant

M. Pierre FAUCHER
Maire de Dun-le-Poëlier

Titulaires

M. Michel MEUSNIER
Maire de Varennes-sur-Fouzon

M. Pierre RIAUTE
Maire de Lye

M. Alain MOREAU
Adjoint au maire de Fontguenand

M. Thierry FOURRE
Maire de Brion

Communes de Loir-et-Cher :

Titulaires

M. Michel DELALANDE
Maire de Bourré

M. Alain PERSILLET
Maire de Meusnes

M. Pierre BARBE
Maire de Saint-Loup sur Cher

M. Gérard CHOPIN
Maire de Theillay

M. Gérard HUGUET
Maire de Saint-Julien de Chédon

Communes de l'Indre-et-Loire :

Titulaires

M. Jean-Louis CHERY
Adjoint au maire de Francueil

M. Jean-Pierre PESTIER
Conseiller Municipal d'Athée sur Cher

M. Pierre LESTOQUOY
Conseiller Municipal de Larçay

M. Hubert DE LA CRUZ
Maire d'Azay sur Cher

M. Jacques LE TARNEC
Maire de Berthenay

b) représentants des Régions

Conseil Régional du Centre :

Titulaire

M. Jean-Michel GUERINEAU
Vice-Président du Conseil Régional

Suppléant

Mme Christelle MANIGOT-GALUT
Conseillère Régionale

c) représentants des départements

Conseil Général du Cher :

Titulaire

M. Jean-Pierre PIETU
Conseiller Général Vierzon 2

Conseil Général de l'Indre :

Titulaire

M. Serge PINAULT
Conseiller Général canton de Saint-Christophe

Suppléant

M. Michel BRUN
Conseiller Général canton de Levroux

Conseil Général de l'Indre-et-Loire :

Titulaire

M. Alain KERBRIAND-POSTIC
Conseiller Général canton de Bléré

Conseil Général de Loir-et-Cher :

Titulaire

M. Jean-Marie JANSSENS
Conseiller Général canton de Montrichard

d) représentants Etablissement Public Loire

Titulaire

M. Bernard DOYEN
Président du SICALA du Loir-et-Cher
Maire-adjoint de Montlivault

Suppléant

M. Gilles CLEMENT
Conseiller Général du Loir-et-Cher
Maire de Mont près Chambord

e) autres représentants :

Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry (Indre)

Titulaire

M. Michel AUCHAPT
Adjoint au maire de la commune de Chabris

Suppléant

M. Paul JOLY
Adjoint au maire de la commune de La Vernelle

Syndicat mixte du pays Loire Touraine (Indre-et-Loire)

Titulaire

Mme Françoise BAROU,
Maire-adjointe de Bléré

Syndicat mixte du Pays Vallée du Cher et du Romorantinais (Loir-et-Cher)

Titulaire

M. Claude CHANAL
Président du Pays

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bavet et de ses affluents (Loir-et-Cher)

Titulaire

M. Daniel CLEMENT
Vice-Président du syndicat

Suppléant

M. Jean-PierreCHANTELOUP
Commune de Monthou sur Cher

Syndicat du Val du Cher (Cher)

Titulaire

M. Jean-Marie SIMON
Commune de Chabris

Suppléant

M. Fabrice BERTHIER
Commune de Selles sur Cher

Syndicat Intercommunal du Canal de Berry (Cher)

Titulaire

M. Claude BLOCQUET-VOISIN
Président du syndicat

Suppléant

M. Gérard GARDEY

Syndicat Intercommunal d'assainissement collectif de l'agglomération de Montrichard (S.I.A.A.M.)

Titulaire

M. Michel RAVAND
1^{er} Vice-Président

Syndicat Intercommunal d'assainissement de la vallée du Fouzon

Titulaire

M. Jean LIMET
Président du syndicat

Suppléant

M. Jean-Luc GARNIER
Délégué Commune de La Vernelle

TOUR(s)plus, communauté d'agglomération (Indre-et-Loire)

Titulaire

M. Gérard GILARDEAU
Conseiller communautaire de Joué-les-Tours

Régie Alimentation Eau Potable St-Avertin (Indre-et-Loire)

Titulaire

M. Pierre MAZURIER

Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau

Titulaire

M. Christian AVENET
Maire de Saint-Genouph

2°) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

a) représentants des Chambres d'Agriculture

Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher :

Titulaire

M. Jérôme DOMAGALA
Membre de la Chambre d'Agriculture

Suppléant

Mme Anne BOURDIN
Membre de la Chambre d'Agriculture

Chambre d'agriculture de l'Indre :

Titulaire

M. William GUIMPIER
Membre du Bureau

Suppléant

M. Jean-Claude BARDET
Membre de la Chambre d'Agriculture

b) représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Centre

Titulaire

M. Thierry BOUTET
Chargé de mission Environnement à la CCI du Loir-et-Cher

Suppléant

M. Florent MASSON
Chargé de mission Environnement à la CRI Centre

c) représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Titulaire

M. Guy CLEMENT

Suppléant

M. François JANVIER

d) représentants des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière

Représentants des propriétaires :

Titulaire

M. Gérard CAMY
Association des Riverains de France

Suppléant

M. Jackie DEPARDIEU
Association des Riverains de France

Représentants de la propriétaire forestière :

Titulaire

M. Hubert de LAAGE de MEUX
Administrateur du CRPF
d'Ile-de-France et du Centre

Suppléant

M. François d'ESPINAY SAINT-LUC
Administrateur du CRPF
d'Ile-de-France et du Centre

e) représentants des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Titulaire

M. le Président de la Fédération du Cher ou son représentant

f) représentants des associations de protection de l'Environnement

Titulaires

Nature Centre

M. le Président de Nature Centre ou son représentant

Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel

M. (Mme) le (la) Président(e) du Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant

g) représentants des associations de consommateurs

Titulaire

Mme Gisèle KESLER.

Président UFC Que Choisir 45

Suppléant

M. Jean-Claude BOURQUIN

Président UFC Que Choisir région Centre

h) représentant des producteurs d'hydroélectricité :

Titulaire :

M. Jean-Louis LACROIX

Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire

i) autres représentants

Comité Régional du Tourisme :

Titulaire

M. Alain BEIGNET

Président

Suppléant

M. Vincent GARNIER

Directeur

Industries de carrières et matériaux de construction :

Titulaire

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Centre ou son représentant

Fédérations de chasseurs de la Région Centre :

Titulaire

M. Jean-Michel LETT

Fédération Loir-et-Cher

Suppléant

M. Guillaume FAVIER

Fédération Indre-et-Loire

Représentants des loisirs nautiques :

Titulaire

Mme Annick GOMBERT

Membre d'honneur du comité régional Canoë Kayak

Représentants des irrigants :

Titulaire

M. Gilles BELLIARD

Commune de Maray (Loir-et-Cher)

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau du Loir-et-Cher

Titulaire

M. le Président de l'ASME ou son représentant

3°) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (15 membres)

- M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, ou son représentant
- Mme le Préfet du Cher ou son représentant
- M. le Préfet de l'Indre ou son représentant
- M. le Préfet de l'Indre-et-Loire ou son représentant
- M. le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant
- M. le Chef de la MISE du Cher ou son représentant
- M. le Chef de la MISE de l'Indre ou son représentant
- M. le Chef de la DISEN de l'Indre-et-Loire ou son représentant
- M. le Chef de la MISE de Loir-et-Cher ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Environnement du Centre ou son représentant
- M. le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales du Centre ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant
- M. le Directeur Régional au Tourisme ou son représentant
- M. le Délégué Régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, délégation interrégionale Centre, Poitou-Charentes ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant.

Article 2 : Le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, expire le **10 août 2012**. Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés.

Article 3 : Les membres titulaires désignés antérieurement à la publication du décret n°2007-1213 du 10 août 2007 disposent de suppléants identifiés à l'article 1. Ils obéissent aux règles de fonctionnement suivantes :

Cas n° 1 : le titulaire et son suppléant occupent toujours les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés dans la CLE. Ils continuent de siéger à la CLE, respectivement en tant que titulaire et suppléant, dans les mêmes conditions que précédemment. En particulier, le suppléant peut pourvoir au remplacement du titulaire empêché. En revanche, ni le titulaire ni le suppléant ne peuvent donner mandat à un membre du même collège, mais l'un ou l'autre peuvent recevoir mandat d'un membre de ce collège.

Cas n° 2 : un des deux représentants, le titulaire ou son suppléant, occupe toujours les fonctions en considération desquelles il a été désigné dans la CLE et l'autre non. Le représentant restant devient le seul représentant désigné pour le siège concerné. Il n'y a pas de désignation d'un suppléant. En cas d'empêchement, il peut donner mandat à un membre du même collège.

Les titulaires désignés postérieurement à la publication du décret n°2007-1213 du 10 août 2007 ne disposent pas de suppléant. Ils obéissent aux règles de fonctionnement suivantes :

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Cher, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, est mis en ligne sur les sites Internet www.loir-et-cher.pref.gouv.fr, www.cher.pref.gouv.fr, www.indre.pref.gouv.fr, www.indre-et-loire.pref.gouv.fr, ainsi que sur le site GEST'EAU : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° 2006-223-18 du 11 août 2006 est abrogé.

Article 6 : Les secrétaires généraux des préfectures de Loir-et-Cher, du Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, le directeur régional de l'environnement du Centre, les maires des communes concernées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission.

Fait à BLOIS, le 17 JUIL. 2009

Le Préfet,



Philippe GALLI